



# Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale  
27 octobre 2015  
Français  
Original : anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 4<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 8 octobre 2015, à 10 heures

*Président* : M. Logar ..... (Slovénie)

## Sommaire

Débat général (*suite*)

---


Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents ([srcorrections@un.org](mailto:srcorrections@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-17399X (F)



Merci de recycler 



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### **Débat général** (suite)

1. **M. Ramazanov** (Ukraine) affirme qu'on fonde beaucoup d'espoir dans le nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030 en matière d'actions concrètes; par conséquent, la Commission devrait faire tout son possible pour le rendre plus efficace. Toutes les activités de développement doivent tenir compte des différences et des synergies entre les objectifs de développement durable, comme l'a énoncé le Programme d'action d'Addis-Abeba. L'Ukraine se rallie à la proposition du Président selon laquelle la question du développement durable ne serait pas seulement une composante du programme, mais l'ossature du programme de travail de la Commission. L'Ukraine salue également les efforts constants qui sont faits pour réduire le nombre et la longueur des projets de résolution adoptés, dans le but d'en améliorer la qualité, et la coordination accrue entre les organismes des Nations Unies, ainsi qu'entre l'Assemblée générale et les organes internationaux et régionaux.

2. Malgré la situation extraordinairement difficile, à savoir les menées subversives qui ont résulté de provocations et d'appuis et qui ont porté atteinte à l'intégrité territoriale du pays et engendré une grave crise humanitaire, l'Ukraine a réussi à établir de robustes dispositifs internes et des relations de confiance avec ses partenaires internationaux, afin de mettre en œuvre tous les éléments du Plan d'aide humanitaire, et à mettre sur pied des plans de développement et de redressement pour les zones touchées.

3. **M. Ibrahim** (Malaisie) dit que, bien que l'Assemblée générale se soit vu confier la mission de lancer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, on note peu d'évolutions depuis le débat général de la précédente session de la Deuxième Commission. L'incertitude prévaut quant aux crises financières et économiques mondiales, si tant est que la situation ne soit pas pire que l'année passée. Le produit intérieur brut (PIB) a fondu et l'investissement étranger direct demeure irrégulier, tandis que l'état de l'environnement s'est encore aggravé. Les recommandations, les points de vue et les promesses formulés par les États Membres à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et au Sommet des

Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 devraient éclairer les travaux de la Commission. Les indicateurs qui seront définis l'année prochaine à partir des objectifs de développement durable et des cibles connexes devraient prendre en compte les diverses caractéristiques, capacités et priorités des pays.

4. La Malaisie invite à redoubler d'efforts pour aider les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, ainsi que les pays à revenu intermédiaire, à réaliser leurs objectifs de développement. D'autre part, il importe que la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la onzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, qui se tiendront à Paris en décembre 2015, obtiennent des résultats notables, dans l'esprit du Programme 2030.

5. La délégation de Malaisie est également préoccupée par la fragilité de la situation économique et financière mondiale, car les économies émergentes pourraient en pâtir sérieusement. La demande du marché s'est contractée, l'excédent commercial est en baisse et les conditions d'aide au développement continuent de peser sur l'économie des pays à revenu faible ou intermédiaire. Le commerce mondial stagne, comme l'indique le récent *Rapport 2015 sur le commerce et le développement*, publié par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. L'expansion des échanges de marchandises au niveau mondial est faible depuis la crise économique mondiale. Les pays en développement ont été les plus durement frappés, car ce sont les principaux producteurs de denrées de base. La consommation intérieure a apporté quelque répit, mais la situation n'est guère stable.

6. En dépit de plusieurs interventions politiques, la menace d'une autre récession économique mondiale est toujours présente. L'incapacité à réformer le système financier international a freiné les efforts visant à renforcer les règles, le suivi et l'encadrement. Il est ressorti des négociations sur le financement du développement que les pays développés sont peu enclins à organiser des débats associant toutes les parties sur les questions fiscales à l'ONU. Les règlements financiers, le suivi et l'encadrement à l'échelon international sont des outils permettant de

venir en aide aux pays en développement et d'atténuer l'incidence des crises financières mondiales qui peuvent entraver leur aptitude à dégager des fonds pour le développement.

7. La coopération Sud-Sud est un élément central du développement international et le fondement de l'autonomie nationale et collective; elle permet d'intégrer les pays en développement dans l'économie mondiale. La Malaisie reste foncièrement attachée à la coopération Sud-Sud, qui complète la coopération Nord-Sud, plutôt qu'elle ne s'y substitue.

8. **M<sup>me</sup> Parkash** (Singapour) dit que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), qui sont des processus distincts mais interdépendants et se renforçant mutuellement, ont été des œuvres collectives fécondes, mais il reste encore beaucoup à faire pour traduire dans la réalité les recommandations émises. Il faudra réfléchir au mandat du forum politique de haut niveau pour le développement durable, au dispositif de suivi et d'examen du financement des réalisations en matière de développement, aux moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable et au bilan des progrès accomplis dans le monde pour appliquer le Cadre de Sendai. Il conviendrait que les délibérations n'excluent personne et reposent sur la concertation, pour que tous les pays et acteurs concernés y adhèrent; tous les pays doivent transposer les solutions proposées par le Programme 2030 en fonction de leurs propres priorités et particularités. En particulier, la Conférence de Paris sur les changements climatiques influera sur la mise en œuvre des trois processus. La Deuxième Commission devrait donc souligner la nécessité qu'il y a de parvenir à des résultats significatifs à la Conférence de Paris.

9. La Deuxième Commission prendra en considération la Conférence des Nations Unies de 2016 sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui devrait déboucher sur un nouveau programme pour les villes censé favoriser la réalisation de l'objectif 11 des objectifs de développement durable. À Singapour, l'expérience a montré que l'urbanisation peut être utilisée au profit du développement durable. La Commission se penchera également sur la création d'un cadre de partenariat pour les petits États insulaires en développement et sur les améliorations à apporter au soutien de l'ONU à ces

États en vertu des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa). Ce cadre devrait permettre aux petits États insulaires en développement d'exécuter le Programme 2030 et le Cadre de Sendai. Par ailleurs, Singapour collabore avec les organismes de l'ONU pour organiser une manifestation célébrant la Journée mondiale des toilettes destinée à mettre en lumière les bienfaits apportés par l'accès à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène, dans l'optique des objectifs de développement durable.

10. La Deuxième Commission examinera les nouvelles résolutions relatives à la concrétisation du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba et du Cadre de Sendai. Pour promouvoir leur application, la Commission ne pourra peut-être pas conserver la même démarche qu'avant dans l'organisation de ses travaux; il serait bon qu'elle trouve le temps de débattre de cette question difficile, s'il le faut, lorsque sera bouclé son programme de travail pour la présente session de l'Assemblée générale.

11. **M. Ciss** (Sénégal) dit que certes sa délégation se réjouit de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, mais que des millions de personnes sont loin d'être à l'abri de la pauvreté et de la faim. L'acuité des migrations, forcées ou volontaires, avec les innombrables tragédies humaines, requiert une réponse internationale urgente et collective. La gouvernance économique et financière nécessite des réformes pour garantir la participation des pays en développement dans les instances de prise de décisions, ainsi que les conditions d'accès au crédit et au financement des projets. Pour concrétiser le Programme 2030, il faut accorder une priorité au financement des infrastructures indispensables au développement à long terme et à la juste rémunération des contrats miniers et pétroliers, dans le respect des exigences d'équité, de justice sociale et de responsabilité sociétale de l'entreprise. Un rôle plus proactif dans le sens d'une meilleure mise en œuvre des engagements souscrits assurerait une meilleure prévisibilité des flux d'aide et renforcerait leur efficacité.

12. Les textes issus de la Conférence de Paris sur le climat devraient être ambitieux, universels et juridiquement contraignants, et permettre de contenir, tant qu'il en est encore temps, le réchauffement global en deçà de 2 °C. L'accord attendu devrait inclure des

mesures urgentes relatives à l'adaptation, aux moyens de mise en œuvre adéquats, prévisibles et durables, au transfert de technologies adaptées aux besoins des pays et au renforcement des capacités, en s'appuyant sur le principe des responsabilités communes mais différenciées. Il devrait s'y ajouter le respect des engagements convenus au titre de l'Accord de Sendai, de l'initiative « Énergie durable pour tous », du Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, du Fonds vert pour le climat et du renforcement de la lutte contre les flux financiers illicites et contre l'évasion fiscale. Aussi, construire un monde prospère exige-t-il plus de transparence dans les transactions internationales, y compris l'industrie extractive, une promotion accrue des modes de consommation et de production durables et l'édification d'infrastructures susceptibles de stimuler le commerce et l'investissement.

13. Un accent particulier devrait être mis sur la question du développement urbain durable, indispensable pour les pays en développement. La délégation sénégalaise invite les pays à préparer minutieusement la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui se tiendra à Quito (Équateur) en octobre 2016.

14. **M. Alemu** (Éthiopie) dit que le Programme d'action d'Addis-Abeba, l'un des maillons essentiels de l'application du Programme de développement à l'horizon 2030, pourrait donner un nouveau souffle au partenariat mondial pour le financement du développement durable parce qu'il établit une structure mondiale visant à réunir des fonds et des technologies et à passer des promesses aux actions. Il conviendrait donc que les travaux de la Deuxième Commission se fondent sur le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Programme de développement à l'horizon 2030 et que les délibérations se concentrent sur la prise en compte des objectifs de développement durable dans les politiques nationales, grâce à un partenariat mondial redynamisé et à un engagement politique des partenaires de développement, qui permettraient de relever les défis économiques, sociaux, géopolitiques et climatiques.

15. Il faudrait conserver la dynamique politique née du Programme d'action d'Addis-Abeba et du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 afin de parvenir à un accord universel et juridiquement contraignant en matière de climat à la Conférence de Paris sur les

changements climatiques. La Deuxième Commission est bien placée pour créer une atmosphère politique propice aux discussions sur les changements climatiques. Le Gouvernement éthiopien a mis en place des politiques globales en faveur d'un développement écologiquement viable qui ne laisse personne sur le bord de la route. Avec une économie qui connaît l'une des plus fortes croissances au monde, l'Éthiopie est sur la bonne voie pour atteindre la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement. Les objectifs de développement durable ont déjà été placés au centre de sa seconde stratégie quinquennale de développement. De surcroît, l'Éthiopie a adopté une stratégie orientée vers une économie verte résistant aux bouleversements climatiques afin de devenir, d'ici à 2025, un pays à revenu intermédiaire sans émissions de carbone. Cette stratégie est d'ores et déjà intégrée dans le plan national de réduction de la pauvreté.

16. Des actions de développement à l'échelon national, comme celles que mène son pays, nécessitent un environnement international porteur; pour cette raison, il conviendrait que la communauté internationale fournisse une aide financière et technologique supplémentaire aux pays en développement et plus particulièrement aux pays les moins avancés. Dans ses conclusions, le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable a indiqué qu'il reste d'abondantes ressources à exploiter.

17. **M<sup>me</sup> Hassan-Sharp** (Nouvelle-Zélande) dit que la Deuxième Commission a le devoir d'harmoniser ses travaux avec le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba. À ces fins, il est important de prendre conscience et de s'occuper des points faibles et des difficultés singulières de certains États Membres, notamment les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, de nouer des partenariats mondiaux et de définir et adopter d'un commun accord un mécanisme adéquat de suivi et d'évaluation des programmes considérés. De plus, il faut conserver, plutôt que renégocier, l'équilibre politique précaire obtenu à l'arraché; toute tentative de réouverture des débats ne ferait que retarder l'approbation des résolutions indispensables à la mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba.

18. En guise de conclusion, l'intervenante dit que, lors de la discussion du programme et des méthodes de travail de la Commission, sa délégation plaidera pour

que les travaux de la Commission concordent avec le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba.

19. **M. Mohamed** (Soudan) dit que son pays attache une grande importance à l'éradication de la pauvreté et de la faim du fait de leur impact sur le développement, surtout dans une période où l'économie mondiale est marquée par des convulsions et des inégalités. Les changements climatiques sont quant à eux liés aux crises provoquées par la désertification, les inondations, la hausse des températures, la modification du régime des précipitations et, donc, l'insécurité alimentaire. Le Soudan cherche également à produire de l'énergie à partir de sources renouvelables et à créer des emplois décents pour les jeunes des deux sexes. Les solutions aux problèmes posés par le développement doivent être compatibles avec les principes de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), notamment le principe des responsabilités communes mais différenciées.

20. La réforme du système économique mondial est devenue une priorité; il faudrait que la communauté internationale mette en œuvre les objectifs de développement durable en étant affranchie des charges du passé, par exemple en annulant la dette ou en instaurant des mécanismes capables d'amortir les chocs. Il conviendrait de prêter plus d'attention aux pays sortant d'un conflit, aux pays les moins avancés, comme le Soudan, et aux pays en développement sans littoral. Il faut lever les sanctions économiques, financières ou commerciales unilatérales de même que les mesures contraignantes imposées à certains pays en développement, parmi lesquels le Soudan, car elles ont des conséquences néfastes sur le développement et la coopération économique.

21. La dette extérieure est l'un des principaux obstacles qui empêchent le Soudan de recevoir l'aide publique au développement et les ressources fournies par divers États, même si le Soudan remplit les conditions nécessaires pour bénéficier de l'initiative de Bretton Woods en faveur des pays très endettés et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale puisqu'il s'acquitte de toutes ses obligations et répond à tous les critères. La mise en œuvre des objectifs de développement durable passe par un accroissement des ressources financières et autres, ainsi que par des transferts de technologie moderne vers les pays en développement à des conditions spéciales préférentielles.

22. Il conviendrait d'établir un système commercial multilatéral non discriminatoire et de supprimer tous les obstacles à l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce afin que tous les pays puissent profiter des nombreux privilèges et moyens offerts par l'Organisation à ses membres. La coopération Sud-Sud a contribué à renforcer les capacités dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la formation, de l'environnement, de la technologie, du commerce et de l'investissement, mais elle devrait également s'accompagner d'une coopération internationale entre le Nord et le Sud et d'une coopération triangulaire.

23. Dans le nouveau programme de développement, il est précisé qu'on ne peut pas parvenir au développement durable sans la paix. Le Soudan a fait des efforts pour mettre fin à la violence, consolider la paix dans le cadre des plans nationaux de lutte contre la pauvreté, proposer des emplois et des services de base et concentrer son action sur le développement rural, par exemple en donnant aux femmes les moyens de se prendre en charge. À la tête de l'équipe de négociation africaine dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Soudan attend avec intérêt la Conférence de Paris sur les changements climatiques, qui devrait mettre au point un cadre juridique mondial et un accord d'envergure prévoyant des solutions pour les pays en développement qui souhaitent atténuer les effets perniciose des mutations climatiques. La Conférence doit prendre l'engagement d'aider tous les États Membres à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de verser 100 milliards de dollars par an aux pays en développement. Le Soudan est doté d'écosystèmes riches et variés allant du désert au nord à la savane au sud; il est partie à la Convention sur la diversité biologique et au Protocole de Nagoya. Il a également mis sur pied une stratégie et un plan d'action nationaux, eu égard à son adhésion à cette convention, en vue de sauvegarder la biodiversité. Qui plus est, le Soudan travaille en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour combattre la désertification.

24. **M. Swan** (Australie) dit que les gouvernements ne peuvent pas à eux seuls résoudre les problèmes de développement et que, pour y parvenir, la participation des citoyens, des organisations non gouvernementales (ONG) et du secteur privé est essentielle. Le Programme d'action d'Addis-Abeba met en corrélation

bonne gouvernance, investissements du secteur privé, croissance de l'emploi et fiscalité, et présente un canevas pour la collecte de milliers de milliards de dollars, tout en incorporant l'égalité des sexes, les changements climatiques et la résilience face aux catastrophes dans le financement du développement. Le Programme 2030 recueille l'approbation et une légitimité inédites parce qu'il est le fruit de concertations et de négociations entre tous les États Membres de l'ONU. L'Australie a collaboré étroitement avec ses partenaires pour que le Programme suive une logique moderne et se fasse l'écho de ses propres priorités régionales, parmi lesquelles la croissance économique, l'égalité hommes-femmes, l'émancipation économique des femmes, l'exploitation durable des océans, la paix et la gouvernance. Il faut maintenant que la Commission songe à la manière dont elle participera à la définition d'indicateurs mondiaux servant à apprécier l'évolution des objectifs de développement durable. L'Australie continuera de coopérer avec tous les États Membres pour rechercher des moyens originaux de favoriser le développement et d'accomplir le grand dessein de prospérité et de stabilité du monde.

25. **M. Sarki** (Nigéria) dit que les objectifs de développement durable offrent une autre occasion de se préoccuper des besoins des personnes démunies et vulnérables et donnent de l'espoir à des millions de personnes. L'aide publique au développement pourrait jouer un rôle décisif dans les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. Il est impératif que les pays développés honorent leurs engagements en matière d'aide publique au développement vis-à-vis des pays en développement et étudient les possibilités de créer des instruments financiers nouveaux et audacieux; une action concertée s'impose pour régler la question des flux financiers illicites provenant des pays africains et rapatrier ces fonds immédiatement. De leur côté, les pays en développement et les pays les moins avancés doivent aussi préconiser des mécanismes financiers novateurs et la mobilisation de ressources intérieures. Il faut prendre des dispositions en faveur d'une coopération mondiale en matière de taxation si l'on souhaite s'atteler au problème de la fraude fiscale pratiquée par les entreprises multinationales et augmenter les recettes des pays en développement.

26. Vu l'importance du commerce et de l'investissement étranger direct, notamment dans les

pays en développement, il conviendrait d'adopter des politiques propices non seulement au commerce entre les pays en développement et les pays développés, mais aussi à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire. Étant donné que la désertification, la sécheresse et l'érosion des sols ont eu des effets dévastateurs sur les récoltes et entraîné des pénuries d'eau et la mort du cheptel, notamment dans le Sahel, le Nigéria se réjouit de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. La Stratégie a pour finalité de proposer des perspectives, prévenir de futures agitations politiques et faire en sorte que la région ne se transforme pas en vivier de terroristes et de criminels. La délégation nigériane exhorte l'ONU à soutenir ses efforts pour remédier aux problèmes de la région du Sahel.

27. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est la principale instance fondée à traiter de la question des changements climatiques. Le Nigéria espère que la volonté politique requise pour parvenir à un accord visant à maintenir le réchauffement de la planète sous le seuil de 2 °C portera ses fruits à la Conférence de Paris sur les changements climatiques en décembre. Le Nigéria demande aux pays développés de tenir leurs engagements concernant le Fonds vert pour le climat en respectant l'objectif convenu de 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020.

28. Quelles que soient les côtes ou les frontières où arrivent les migrants, il faut traiter ceux-ci avec humanité. Il convient de féliciter des pays comme l'Italie et la Grèce pour la compassion et la solidarité dont ils font preuve en accueillant des milliers d'entre eux.

29. **M. Montilla** (République dominicaine) dit que l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités sociales restent un travail inachevé pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes tels que la République dominicaine. Ainsi, le rôle de l'État doit consister à redistribuer la richesse, à créer des débouchés et à défendre les droits de tous les citoyens.

30. L'intérêt de tous doit l'emporter sur les intérêts individuels à la prochaine Conférence de Paris sur les changements climatiques, qui devrait aboutir à un accord ambitieux, juridiquement contraignant et universel sur les changements climatiques, notamment à des engagements concrets sur la réduction des gaz à effet de serre. Un échec ne ferait qu'accroître la

pauvreté, la faim et les catastrophes naturelles. L'appui de la communauté internationale est urgent et absolument indispensable pour mettre en application les Orientations de Samoa et soutenir les projets de développement durable. Dans ce contexte, l'Initiative de l'énergie durable des petits États insulaires en développement, dans les États qui sont membres de l'Alliance des petits États insulaires, promet d'être un instrument innovant et efficace. La République dominicaine se déclare favorable à la création d'un plan d'action pour les pays à revenu intermédiaire qui leur permettrait de bénéficier de sources de financement dans la limite de leurs moyens.

31. Le développement durable est synonyme d'autonomisation des femmes grâce à une réduction des inégalités et une plus grande participation des femmes à la vie politique. L'intervenant insiste sur le fait qu'aucune personne ne doit manquer de nourriture et aucun enfant ne doit souffrir de malnutrition. L'insécurité alimentaire, notamment la fluctuation des prix des produits alimentaires de base, demeure une source d'inquiétude, en particulier dans les situations d'urgence, lorsque l'approvisionnement est interrompu et que la production agricole est désorganisée. L'accès au crédit, la modernisation des infrastructures en zone rurale et le reboisement des bassins versants permettraient d'améliorer les conditions de vie des petits paysans et d'accélérer le développement durable en République dominicaine.

32. **M. Dabbashi** (Libye) dit que la pauvreté est la plus grande entrave à la mise en œuvre du Programme 2030. Il faut donc placer l'éradication de la pauvreté au centre du nouveau programme de développement. Il est également important d'exécuter le Programme d'action d'Addis-Abeba en récoltant des fonds nationaux et internationaux, en encourageant la coopération technique et financière pour le développement, en s'attaquant à la dette extérieure et en confiant aux gouvernements le soin de contrôler les fonds pour le développement tout en tenant compte des liens entre toutes les sources de financement et de la nécessité de s'intéresser aux trois aspects du développement durable. Le droit au développement et le principe des responsabilités communes mais différenciées doivent demeurer les clefs de voûte du développement durable. Il faut un mécanisme international qui facilite le transfert de technologies vers les pays en développement car la réduction de l'écart avec les pays développés permettra le développement et la croissance

des pays en développement. Tout aussi importants sont les principes de bonne gouvernance, de respect de la souveraineté nationale et des valeurs culturelles et sociales des États, ainsi que le respect de tous les droits fondamentaux de l'individu. En effet, chaque État a le droit souverain et la responsabilité première de se développer sur le plan socioéconomique.

33. Il serait bon que le système financier international dirige les investissements en fonction des besoins de financement estimatifs pour les objectifs de développement durable et se saisisse du problème des déficits, de la restructuration de la dette souveraine et de l'accumulation de réserves dans un petit nombre d'États. L'aide publique au développement est une source importante de financement pour les pays en développement et il est indispensable que les pays développés s'acquittent de leurs obligations en la matière. Il serait bon que les conditions d'accès des produits des pays en développement aux marchés internationaux soient plus aisées, de même que l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce. La stabilité et le développement vont de pair, ce qui signifie que le rétablissement de la sécurité et de la stabilité conditionne la croissance. La Libye a besoin de l'appui de pays fraternels et amis pour rétablir la sécurité et les institutions en vue de lancer des programmes de reconstruction et de développement. Il faut souhaiter que l'action menée par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye conduise à un Gouvernement de consensus qui pourra commencer à mettre en œuvre les objectifs de développement durable.

34. La fuite des capitaux des pays en développement vers les pays développés et les lieux sûrs de certains petits pays ralentit l'exécution des objectifs de développement durable. La législation de certains pays les transforme en sanctuaires pour la contrebande et le blanchiment d'argent, les sociétés écrans et les comptes secrets. Tous les pays devraient appliquer la Convention des Nations Unies contre la corruption et trouver des méthodes pour rapatrier vers leur pays d'origine les fonds qui ont été pillés. La Libye demande que tous les États l'aident à récupérer les fonds libyens détournés qui se trouvent à l'étranger afin qu'elle puisse les investir dans le développement, l'éducation, les soins de santé et d'autres services.

35. **M. Sukhee** (Mongolie) dit que la Commission devrait se soucier des besoins particuliers et des problèmes des pays en développement sans littoral, par

exemple leur isolement, l'absence d'accès territorial direct à la mer et leur éloignement des marchés mondiaux. Le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et le Programme 2030 sont les deux facettes de la même pièce, et leur mise en œuvre serait très utile à ces pays. Étant donné que sa dette souveraine s'élève à 58,3 % de son PIB, la Mongolie pense qu'il faut poursuivre les débats sur la restructuration de la dette et les modes de gestion. Une croissance régulière du secteur minier au cours des 10 dernières années a rendu la Mongolie dépendante de l'exportation de quelques produits et donc plus exposée aux variations de prix; en outre, l'essor de l'industrie d'extraction s'est produit au détriment des aspects sociaux et écologiques du développement durable. L'expérience de la Mongolie a prouvé que l'objectif de réduction de la pauvreté n'est pas facile à atteindre pour un pays en développement et en transition.

36. La délégation de Mongolie espère que l'accord sur les changements climatiques, qui devrait être conclu à Paris en décembre, prendra en compte les défis uniques que doivent relever les pays en développement sans littoral. Convaincu que l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition sont des éléments clés de l'éradication de la pauvreté, le Gouvernement fait tout pour accentuer la productivité et la création d'entreprises et encourager l'utilisation de technologies dans le secteur agricole et l'agro-industrie. Afin de prouver son adhésion au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le Gouvernement a institué un dispositif national de mise en œuvre et organisé un échange de vues et une réunion sur le lancement du plan national d'atténuation des risques liés aux catastrophes.

37. **M. Wang Min** (Chine) dit que les travaux de la présente session de l'Assemblée générale et de la Deuxième Commission devraient être axés sur la mise en œuvre systématique du Programme 2030. Premièrement, le Programme a fixé la barre très haut pour ce qui est des objectifs et des exigences et chaque pays doit, en fonction de sa situation, articuler naturellement sa stratégie de développement avec le Programme, rassembler des ressources internes, accroître les moyens affectés au développement, donner une impulsion à la croissance économique et encourager le développement durable, pour que le développement bénéficie davantage aux citoyens.

38. Deuxièmement, il faut absolument donner la priorité à l'élimination de la pauvreté et à la promotion du développement, qui sont au cœur du Programme 2030. Il conviendrait d'accorder une attention particulière à des problèmes tels que la pauvreté et la faim, qui touchent à la survie des populations des pays en développement, ainsi qu'aux difficultés et obstacles que doivent affronter les pays africains et les pays les moins avancés. Il faut considérer le développement comme un objectif commun à tous les pays et examiner les rapports entre économie, société et environnement de manière équilibrée. Il faut appliquer le principe des responsabilités communes mais différenciées et inciter tous les pays à s'associer au développement mondial selon leurs capacités respectives.

39. Troisièmement, il faut renforcer les partenariats de développement. Pour que progresse la coopération internationale pour le développement, il est crucial de garantir des ressources suffisantes et régulières, ce qui est un élément important du Programme 2030. Il faut donner suite aux décisions issues de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et recueillir des fonds pour réaliser les objectifs de développement. La coopération Nord-Sud devrait tenir lieu de principal canal pour le financement du développement et les pays développés devraient respecter comme il convient et dans les délais prévus leurs promesses en matière d'aide publique au développement, en accentuant leur aide financière et technique aux pays en développement et en renforçant les capacités de ces derniers.

40. Quatrièmement, il est impératif d'intensifier la coopération Sud-Sud, qui est complémentaire de la coopération Nord-Sud. Aux récents sommets des Nations Unies, la Chine et les États-Unis ont organisé conjointement la table ronde de haut niveau sur la coopération Sud-Sud, lors de laquelle le Président Xi Jinping a affirmé que les expériences importantes dans ce domaine reposent sur la confiance, les intérêts et l'assistance réciproques, ainsi que sur l'égalité et des résultats mutuellement avantageux. Il a demandé que les pays en développement étudient les divers modes de développement, établissent des rapprochements entre les stratégies de développement des différents pays, obtiennent des résultats tangibles et améliorent le schéma mondial de développement, afin que la coopération Sud-Sud prenne plus d'ampleur. Pour les pays en développement, le Programme 2030 est une chance à saisir pour s'unir et être plus solidaires ainsi



que pour collaborer et être plus forts; leur développement serait ainsi valorisé, élargi et diversifié.

41. Cinquièmement, il serait bon de rendre plus efficaces les structures de développement internationales. Les Nations Unies doivent jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du Programme 2030, en consolidant les ressources, en coordonnant les travaux des organismes spécialisés et en fournissant un soutien politique et intellectuel aux États Membres. La communauté internationale devrait renforcer la gouvernance économique mondiale, affermir le système commercial multilatéral, procéder rapidement à une réforme du système financier international et faire que les pays en développement soient mieux représentés et entendus. Il faut que le développement soit mieux pris en compte dans la coordination des politiques macroéconomiques mondiales et qu'un climat plus favorable soit créé pour les pays en développement par le biais de moyens financiers, d'échanges et d'investissements.

42. Sixièmement, les problèmes de développement appellent une réponse concertée. La communauté internationale doit renforcer la coopération afin de relever les nouveaux défis tels que les changements climatiques et la sécurité alimentaire et énergétique. La Conférence de Paris sur les changements climatiques, en décembre, devrait aboutir à un accord tous azimuts et équilibré sur la lutte contre le changement climatique, en s'appuyant principalement sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, pour s'atteler au problème des bouleversements climatiques, et en appliquant le principe des responsabilités communes mais différenciées. Il convient d'établir pour l'agriculture un système commercial équitable, raisonnable, s'inscrivant dans la durée et stable, ainsi que de renforcer l'aide apportée aux pays en développement en matière d'agriculture et d'augmenter la productivité alimentaire, de façon à bâtir un monde d'où la faim aura disparu. La sécurité énergétique du monde doit être protégée en vertu des principes d'intérêt mutuel et de coopération, du développement diversifié et des garanties conjointes.

43. L'économie chinoise connaît actuellement un glissement, passant d'une croissance forte à une croissance moyennement forte, à une nouvelle croissance « normale » dans laquelle l'innovation remplace les produits et les investissements comme principal moteur de croissance. En 2015, des progrès

ont été accomplis, mais la stabilité a été préservée, les réformes profondes poursuivies, les aléas et les problèmes analysés. D'une manière générale, l'évolution vers une croissance stable s'est maintenue, et, avec un taux de 7 %, la Chine a représenté 30 % de la croissance de l'économie mondiale dans la première partie de 2015. Il convient de remarquer que, bien que l'économie chinoise subisse encore une pression à la baisse, les paramètres fondamentaux de l'économie propices au développement à long terme n'ont pas varié, ni les éléments essentiels dénotant la capacité de se relever, les énormes potentialités et la marge de manœuvre. Les solides fondements et les conditions d'une croissance économique soutenue, ainsi que la dynamique en faveur d'une restructuration et d'une exploitation optimale, restent inchangés. En se fixant pour tâche principale le développement économique et en s'efforçant d'en améliorer la qualité et l'efficacité, la Chine fera progresser les réformes et l'ouverture et avancera sur la voie d'un développement robuste et écologiquement viable. En vérité, l'optimisation et le renforcement de l'économie chinoise permettront d'offrir au monde plus de marchés, de croissance, d'investissements et de possibilités de coopération, et de concourir davantage au développement et à la prospérité du monde entier.

44. La Chine est un donateur et participant de poids à la coopération mondiale pour le développement. Lors des récents sommets de l'ONU auxquels a participé le Président Xi Jinping, celui-ci a annoncé une série d'initiatives importantes, dont la création du Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement et du Fonds d'assistance pour la coopération Sud-Sud, l'augmentation des investissements dans les pays les moins avancés, la remise de dettes concernant les prêts intergouvernementaux sans intérêt qui ont été accordés à certains pays parmi les moins avancés, à des pays en développement sans littoral et à des petits États insulaires en développement et qui doivent être honorés à la fin de 2015, et l'appui aux programmes des pays en développement, à travers l'initiative des « Six 100 » prévue pour les cinq ans à venir dans les domaines de l'éradication de la pauvreté, de la coopération agricole, de la promotion du commerce, de la protection de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques, des services médicaux, de l'éducation et de la formation.

45. En s'inspirant de la nouvelle conception du développement exposée par le Président Xi Jinping, qui

repose sur l'équité, l'ouverture, l'exhaustivité et l'innovation, la Chine mènera à bien ces importantes initiatives et travaillera sans relâche avec les Nations Unies et ses États Membres pour mettre en œuvre le Programme 2030.

46. **M. Andanje** (Kenya) dit que, étant donné que 70 % des personnes vivant dans la pauvreté habitent dans des pays à revenu intermédiaire, sa délégation accueille avec satisfaction les discussions sur les problèmes spécifiques qui se posent aux pays africains, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et aux pays à revenu intermédiaire. Il faut impérativement inverser le phénomène d'accroissement de la dette des pays en développement, qui rend le poids de cette dette nationale insoutenable. La difficulté est encore aggravée par le fait que les pays à revenu intermédiaire ne peuvent pas prétendre à l'allègement de leur dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et perdent l'accès aux subsides plus vite qu'ils n'accèdent aux prêts bonifiés émanant de sources bilatérales et multilatérales. Le Kenya est résolument partisan d'un cadre juridique multilatéral pour la restructuration de la dette souveraine et espère que toutes les parties intéressées continueront d'œuvrer en ce sens.

47. Un mécanisme de facilitation de la technologie des Nations Unies garantirait le transfert de technologies appropriées et peu coûteuses vers les pays en développement. La délégation kényane attend avec impatience que ses modalités en soient définies. D'autre part, le Kenya espère que la Conférence de Paris sur les changements climatiques se traduira par un accord ambitieux et d'une portée exhaustive, qui consolidera les progrès réalisés à ce jour, notamment en ce qui concerne l'éradication de la pauvreté.

48. **M. Perceval** (Argentine) dit que, malheureusement, le système économique mondial actuel n'apporte pas de vraies solutions, à un moment où des millions d'êtres humains n'ont pas les moyens de survivre, encore moins d'avoir une vie digne, et alors que la richesse est concentrée dans les mains de quelques-uns. Des centaines de milliers de personnes sont obligées de risquer leur vie pour fuir des conflits inextricables tandis que l'avidité d'entrepreneurs sans scrupules les conduit à profiter des failles pour augmenter leur richesse, par exemple en manipulant le taux de

l'euromarché interbancaire de Londres (LIBOR) ou en mentant sur les gaz émis par les véhicules.

49. La communauté internationale devrait s'employer à apporter des modifications structurelles au système financier mondial pour que les institutions financières internationales soient plus démocratiques, représentatives et légitimes, et que la responsabilité des décisions soit partagée par tous plutôt que d'être aux mains d'une poignée de personnes. À cet effet, l'adoption de la résolution 69/139, qui témoigne de la volonté démocratique de la majorité qui, dans d'autres forums, est silencieuse, est un pas important, de nature à mettre des limites à des petits groupes de spéculateurs sans scrupules qui compromettent le développement. Cette résolution permettra une restructuration de la dette souveraine plus efficace, transparente et juste et enverra un message clair à ce qu'on appelle les fonds vautours qui tirent parti des failles du système de réglementation ou des principes régissant les activités du secteur financier. Il est remarquable que cette démarche trouve son origine dans l'Assemblée générale, instance universelle et démocratique, à l'écart des conflits d'intérêts. La résolution s'appuie sur des études antérieures et des observations faites par les organismes financiers spécialisés.

50. Faute d'actions coordonnées, les changements climatiques atteindront un point de non-retour. D'après la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ce sont les pays développés qui portent la plus grande responsabilité et qui devraient montrer la voie en fournissant les moyens de mettre en œuvre, dans les pays en développement, des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. L'accord auquel devrait parvenir la prochaine Conférence de Paris sur les changements climatiques devrait renforcer l'application de la Convention de manière nuancée et dans le respect de ses principes et objectifs, notamment le principe des responsabilités communes mais différenciées. Il importe que les États Membres honorent leurs engagements en faveur du Fonds vert pour le climat, en veillant à ce que les niveaux de financement correspondent aux besoins des pays en développement.

51. Il faut que les activités opérationnelles de développement contribuent davantage à aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs de développement grâce à une plus grande efficacité,

productivité et transparence, ainsi qu'à un accroissement des ressources. Pour faire face à leurs difficultés à long terme, les pays en développement ont besoin de voir leurs capacités renforcées. C'est pourquoi il convient d'augmenter les fonds destinés à financer les activités des Nations Unies afin que le système des Nations Unies soit en adéquation avec les priorités désignées par les États Membres, tout en observant les principes d'appropriation nationale et de neutralité. L'Argentine œuvrera au sein de l'Assemblée générale pour faire réellement prévaloir le multilatéralisme. Par conséquent, il n'est pas question de continuer sur la même lancée si l'on veut éradiquer la pauvreté d'ici à 2030.

52. **M. González Soca** (Cuba) dit que, puisque l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les décisions finales de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement constitueront les grands axes des travaux de la Deuxième Commission dans les mois et les années à venir, il importera de se souvenir que les objectifs du Millénaire pour le développement n'ont pas tous été atteints; la pauvreté et les inégalités sociales persistent dans des proportions inacceptables, même dans les pays industrialisés. Selon le Programme des Nations Unies pour le développement, 8 % des personnes les plus riches du monde gagnent environ la moitié du revenu total du monde. Les ressources disponibles pour la mise en œuvre du Programme 2030 ne sont pas à la mesure de l'ampleur et de l'ambition des 17 objectifs de développement durable proposés. Des engagements concrets sont nécessaires en matière d'aide au développement et il faut régler le problème de la dette extérieure qui a déjà été remboursée plusieurs fois. L'orateur appelle à refondre le système financier international, à mettre fin aux monopoles financier et technologique et à réformer l'ordre économique mondial. Les pays industrialisés doivent admettre leur dette historique en mettant en pratique le principe des responsabilités communes mais différenciées. On ne peut invoquer la pénurie de ressources quand 1,7 trillion de dollars sont affectés aux dépenses militaires chaque année. La communauté internationale ne peut pas repousser indéfiniment la reconnaissance du droit au développement.

53. Il ne faut pas sous-estimer le rôle de la Deuxième Commission s'agissant des questions macroéconomiques, financières, commerciales et des problèmes de développement durable qui sont au cœur du

Programme 2030. La délégation cubaine est aussi d'avis que l'efficacité et l'utilisation rationnelle des ressources sont importantes mais que cela ne doit pas nuire à la qualité, à la quantité et au fond des questions abordées par la Commission.

54. Le rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis, l'ouverture des ambassades et les changements politiques annoncés par le Président Barack Obama sont des avancées considérables qui ont suscité l'appui de la communauté internationale. Cependant, le maintien de l'embargo économique, commercial et financier entraîne des privations pour le peuple cubain et représente le principal obstacle au développement économique de Cuba. Il frappe d'autres pays car il dépasse le territoire et porte également préjudice aux intérêts des citoyens et des entreprises des États-Unis. Cette politique a été dénoncée par 188 États Membres de l'ONU, qui ont demandé qu'elle cesse. Donc, pour la vingt-quatrième année consécutive et comme l'a annoncé le Président Raúl Castro Ruz, Cuba présentera à l'Assemblée générale des Nations Unies un projet de résolution intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Cela étant, Cuba a réalisé les objectifs du Millénaire pour le développement et a fourni de l'aide aux pays en développement dans divers domaines. Cuba poursuivra ces efforts dans la mesure de ses modestes ressources et ne renoncera jamais à son attachement à la dignité humaine, la solidarité et la justice sociale, piliers de la société socialiste.

55. **M. Amer** (Israël) dit qu'il est indispensable d'établir un mécanisme de suivi et d'évaluation solide et efficace pour mesurer les progrès accomplis dans l'exécution du Programme 2030. Israël constate avec satisfaction que la promotion de l'égalité des sexes et de la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant figurent dans le nouveau programme. L'agence israélienne pour la coopération internationale au développement (MASHAV) s'est attachée à renforcer les capacités dans des domaines où le pays a un avantage concurrentiel, comme les technologies agricoles, la désertification, le développement des microentreprises, l'entrepreneuriat, la santé publique et l'autonomisation des femmes et des jeunes. L'agence a partagé des solutions innovantes avec des pays du monde entier à travers des partenariats multilatéraux. La vingt-neuvième Conférence internationale des dirigeants, qui doit avoir lieu prochainement sous

l'égide de l'agence MASHAV, en liaison avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le PNUD, offrira une tribune pour la défense de l'égalité des sexes par l'émancipation économique des femmes et renforcera le réseau mondial des femmes occupant des postes à responsabilités. Pendant la présente session, Israël présentera son projet de résolution bisannuel, intitulé « Technologies agricoles pour le développement », centré sur la nutrition, la sécurité alimentaire, l'agriculture durable et d'autres points essentiels à la concrétisation des objectifs de développement durable. Le projet de résolution attire également l'attention sur les questions transversales comme l'égalité hommes-femmes et le renforcement de la capacité d'adaptation et des moyens des petits exploitants agricoles.

56. S'exprimant en arabe, l'intervenant dit que certaines délégations arabes ont l'habitude de se livrer à des critiques stériles. La veille, par exemple, le représentant de la Syrie a fait une déclaration incroyable et erronée, très éloignée de la vérité. Au moment où le Gouvernement syrien largue des barils d'explosifs sur la population, il est temps de cesser de politiser les délibérations de la Commission, de manière que les objectifs de développement soient réalisés pour tout le monde.

57. **M. Nkoloji** (Botswana) dit que sa délégation suivra avec une attention particulière certaines questions comme l'éradication de la pauvreté, l'emploi, la coopération avec les pays à revenu intermédiaire, l'aide aux pays en développement sans littoral, le développement durable, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, des filles et des jeunes. Dans les pays en développement sans littoral, les coûts de transport sont élevés, par rapport aux pays dotés d'une façade maritime, et le volume des échanges est toujours de faible valeur. L'économie de la plupart des pays en développement n'est pas diversifiée et est tributaire de l'agriculture et des ressources minérales. Le secteur agricole de ces pays est également mis en péril par la dégradation des terres, la désertification et les changements climatiques, dont les pays en développement sans littoral sont le moins à même d'atténuer les effets. Le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, qui devrait apporter des changements, permettra aux pays en développement sans littoral de se connecter aux

chaînes de valeur mondiales, ce qui fera reculer la pauvreté et améliorera la qualité de vie des populations.

58. Il faut à tout prix trouver des dispositifs visant à aider les pays à revenu intermédiaire à lutter contre la pauvreté, non seulement en construisant des infrastructures, en renforçant les institutions, en développant des compétences et des socles de protection sociale, mais aussi en augmentant les fonds réservés au développement qui cible les besoins spécifiques des pays à revenu intermédiaire, au lieu de plaquer des solutions toutes faites. Un échec dans ce domaine pourrait conduire les pays à revenu intermédiaire à retomber dans la catégorie des pays les moins avancés.

59. Les répercussions économiques des changements climatiques se font sentir au Botswana et la délégation espère que la Conférence de Paris sur les changements climatiques aboutira à l'adoption d'un accord juridiquement contraignant. Le Gouvernement du Botswana ne cessera de réclamer un plus grand appui à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, afin de freiner l'effritement de la sécurité alimentaire dû aux effets des changements climatiques.

60. **M. Minami** (Japon) dit que la communauté internationale doit non seulement s'activer pour faire aboutir la Conférence de Paris sur les changements climatiques, mais également faire face à la crise des réfugiés dans l'optique de la réduction de la pauvreté et de la faim, de l'autonomisation des personnes et de la défense des droits de l'homme. Le Fonds de pension du Gouvernement japonais, partenaire du Gouvernement japonais et plus grand fonds de pension du monde, a signé dernièrement les Principes des Nations Unies pour un investissement responsable, ce qui prouve l'attachement du Japon au développement durable. Le Japon étant déterminé à inscrire la réduction des risques de catastrophe dans tous les domaines du Programme 2030, la délégation japonaise se réjouit à la perspective de la sixième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique et, de concert avec ses partenaires, présentera une nouvelle résolution pour désigner une Journée mondiale du tsunami. Les tsunamis ont coûté la vie à 250 000 personnes au cours des 11 dernières années et ont endommagé considérablement les infrastructures de base, ce qui a ralenti le développement durable.

61. À juste titre, la Commission s'efforce de faire accepter une notion élargie du développement durable et elle devrait collaborer étroitement avec la Troisième Commission et le Conseil économique et social pour mettre en œuvre le Programme 2030. La Deuxième Commission serait ainsi plus utile, plus opérationnelle et mieux alignée sur le Programme. Les processus de suivi et d'évaluation du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, et en particulier le forum politique de haut niveau pour le développement durable, devraient se dérouler de manière unifiée et efficace. Il ne faut pas que le mécanisme de facilitation des technologies qui a été convenu empiète sur les travaux d'autres instances, vu que des organismes n'appartenant pas à l'ONU, tels que des banques de développement multinationales, des entités régionales et d'autres partenaires, ont également entrepris des actions importantes. Pour conclure, l'orateur demande instamment aux États Membres de ne pas remettre en question ni renégocier les textes qui font l'objet de négociations depuis trois ans.

62. **M. Mendoza** (Chili) dit que la formulation des objectifs de développement durable est plus directe et plus ambitieuse que celle des objectifs du Millénaire pour le développement et leur donne un caractère universel. La relation dynamique et systémique entre les aspects économiques, sociaux et environnementaux du Programme 2030 devra être harmonieuse si l'on désire obtenir des résultats à long terme.

63. Comme le réaffirme le Programme d'action d'Addis-Abeba, l'aide publique au développement occupe encore une place importante dans le financement du développement. Les pays qui ont pris des engagements en la matière doivent donc consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à la coopération pour le développement. Le Programme d'action d'Addis-Abeba comprend également des engagements concernant spécialement les pays les moins avancés et il importe que ces engagements soient tenus. Toutefois, la réalisation des objectifs de développement durable nécessitera la mobilisation de toutes les ressources et le recours à toutes les sources de financement possibles. Il conviendrait que la Deuxième Commission incorpore le contenu normatif du Programme d'action d'Addis-Abeba dans le Programme des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 à la faveur de résolutions qui donneraient aux États Membres, à la société civile, au système des Nations Unies, au secteur

privé et à tous les acteurs intéressés des règles de conduite pour l'exécution du nouveau programme de développement durable et du Programme d'action d'Addis-Abeba.

64. Au cours de la présente session, la Commission adoptera des résolutions sur des questions importantes comme l'éradication de la pauvreté et les pays à revenu intermédiaire, dont les besoins en matière de développement méritent une réponse systémique de l'ONU. En outre, la résolution portant sur les activités opérationnelles de développement devrait jeter les bases du vaste examen quadriennal des orientations en 2016, en vue d'améliorer le dispositif des Nations Unies pour le développement en s'appuyant sur les rapports détaillés et objectifs relatifs aux divers secteurs de développement examinés dans l'examen quadriennal.

65. **M<sup>me</sup> Nguyen Phuong Nga** (Viet Nam) dit que les objectifs de développement durable adoptés il y a peu reflètent les aspirations des peuples à la paix, à la prospérité et à la justice dans un monde où le développement est respectueux de l'environnement et viable. Bien que l'éradication de la pauvreté soit l'objectif prioritaire du nouveau programme, les changements climatiques, les épidémies et les conflits font peser une menace sur les progrès réalisés en matière de développement, ce qui apparaît très clairement avec la récente crise des réfugiés au Moyen-Orient. La paix et la sécurité sont des conditions indispensables pour créer un climat favorable au développement. De ce fait, la délégation vietnamienne approuve le rôle primordial des Nations Unies dans la définition des normes et la coordination des mesures prises pour s'attaquer à ces défis mondiaux. Il est fondamental que le système des Nations Unies dispose de moyens suffisants et fasse preuve d'efficacité si on veut atteindre les objectifs de développement durable.

66. Ayant réalisé la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement, le Viet Nam estime que la réussite de l'exécution du Programme 2030 ne peut se concevoir sans une forte volonté politique et une mobilisation efficace des ressources intérieures. Le développement durable est une entreprise de longue haleine qui privilégie la dimension humaine et il serait bon que les objectifs de développement durable figurent en bonne place dans les stratégies et programmes de chaque État Membre. Dans le nouveau partenariat mondial pour le développement durable, il faut que les pays développés donnent l'exemple et

appuient la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans les pays en développement, en particulier par un transfert de technologie, un renforcement des capacités et des dispositions destinées à faciliter le commerce et l'accès au crédit. La délégation vietnamienne applaudit la récente mise en place d'un mécanisme de facilitation des technologies et attend avec espoir son application. Les transferts de technologie des pays développés vers les pays en développement et, dans une moindre mesure, sous la forme de la coopération Sud-Sud offrent beaucoup de possibilités. Le Viet Nam vient de communiquer sa contribution prévue déterminée au niveau national en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et espère que la Conférence de Paris sur les changements climatiques conduira à un accord universel et ambitieux permettant de contenir la hausse moyenne de la température de la planète depuis l'ère préindustrielle en-dessous de 2 °C.

67. **M. Aljamali** (Yémen) dit que sa délégation se félicite du document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui revêt une grande importance pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Il est impératif que les pays développés honorent l'engagement qu'ils ont pris de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement. Il faut que les États soumis à des conditions particulières, comme les pays les moins avancés, dont la plupart ne sont pas parvenus à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, soient aidés du point de vue du renforcement des capacités productives et de la mise en service d'une banque de technologies. Si le nombre de personnes vivant dans la pauvreté a diminué, la plupart vivent dans des zones rurales et les gouvernements n'ont pas réussi à trouver des solutions pour leur éviter l'engrenage de la pauvreté, notamment par la promotion du développement agricole.

68. S'il est vrai que des progrès ont été accomplis dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, bon nombre de ces acquis ont été gaspillés à cause des conflits armés et de l'instabilité politique imposés à la population du Yémen par des groupes extrémistes et terroristes qui sont le produit de l'ignorance et de l'arriération. La communauté internationale devrait donc s'efforcer d'aider tout particulièrement les pays fragiles en proie à des conflits. Une remise en état des institutions s'impose

pour que ces pays et leurs dirigeants puissent espérer des lendemains meilleurs.

69. Les changements climatiques représentent un défi de taille, notamment pour les pays qui ne disposent pas de moyens pour s'adapter aux changements climatiques et en atténuer les effets. Aussi, la prochaine Conférence de Paris sur les changements climatiques se doit d'obtenir des engagements précis qui permettront à la planète de conserver ses ressources naturelles et sa biodiversité et de la protéger des dangers qui l'assaillent, dus à la dégradation de l'environnement.

70. **M. Bishnoi** (Inde) dit que la mise en œuvre du Programme 2030 comporte trois avantages et trois risques intrinsèques. Les avantages sont : une refonte des dispositifs nationaux de mise en œuvre, des mécanismes opérationnels du système des Nations Unies et de ses organes délibérants dont la fonction est normative, tels que la Commission; le caractère universel du Programme, qui imposera une mise en œuvre effective de la part non seulement des pays en développement, mais aussi des pays développés; et l'introduction d'instruments dans le Programme 2030 qui appuieront l'exécution des objectifs, en particulier l'objectif 17, et les moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable 8 et 9.

71. Les risques sont : la sélection de certains points du Programme, qui pourrait découler de l'impression que le Programme est trop ambitieux, comme a prévenu le Professeur Abhijit Banerjee dans son allocution inaugurale à l'ouverture de la présente session de la Commission; la réinterprétation subjective du Programme afin qu'il cadre avec des idées ou des préférences préexistantes; et l'accent exagérément mis sur le volet environnement du Programme au détriment des aspects économiques et sociaux tout aussi pertinents, comme on l'a vu.

72. L'Inde vient de présenter au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sa contribution prévue, déterminée au niveau national et très ambitieuse, en accord avec la ferme conviction du pays qu'il n'est pas responsable du problème, mais qu'il souhaite pourtant participer à la recherche d'une solution. Étant donné que le succès d'ensemble de la Conférence de Paris sur les changements climatiques dépendra des efforts sincères de toutes les parties, la délégation indienne n'est pas enthousiasmée par le peu d'ambition que

manifestent les pays développés, qui devront jouer un rôle moteur avec des actions de fond susceptibles d'atténuer l'impact des changements climatiques, en cohérence avec leur responsabilité historique et leurs moyens plus importants. Ils devront engager leur société et leur mode de vie sur la voie d'une consommation durable. On ne parviendra pas à un accord pérenne en plaçant le fardeau sur les pays en développement ou en sapant les principes fondamentaux d'équité et de responsabilités communes mais différenciées.

73. **M. Kim Un Chol** (République populaire démocratique de Corée) dit qu'il est de bon augure que les objectifs de développement durable aient été adoptés lors du soixante-dixième anniversaire de la création de l'ONU. Il conviendrait que la Deuxième Commission tente d'assurer un environnement pacifique pour que les États Membres réussissent à mettre en œuvre le Programme 2030. Le développement durable est impossible à réaliser sans la suppression des mesures contraignantes antidémocratiques, inhumaines et criminelles qui non seulement violent la souveraineté et le droit au développement des États souverains mais asphyxient également les secteurs civils pacifiques. Certains États ont imposé un embargo économique unilatéral sur des pays en développement en faisant valoir, à tort, que leur idéologie et leur régime sont différents des leurs. Tant qu'il n'aura pas été mis un terme à ces mesures contraignantes en matière de finance, de commerce et d'investissement, ainsi qu'à la politisation de la coopération, les États Membres ne pourront pas, sans aide extérieure, renforcer leurs capacités pour atteindre les objectifs de développement durable.

74. L'exécution du programme de développement pour l'après-2015 doit permettre aux États Membres de décider en toute indépendance de la politique économique à suivre. Les États doivent fixer leurs propres priorités en matière de développement, avec l'appui d'un cadre politique régional intégré et d'un partenariat mondial fondé sur le Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement, la Déclaration de Doha sur le financement du développement, le document final de Rio+20 intitulé « L'avenir que nous voulons », et le Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

75. L'application du programme de développement pour l'après-2015 devra faire porter l'accent sur l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial reposant sur la justice, afin d'abolir la domination, l'emprise et l'inégalité dans les relations internationales. Il convient de réformer le système économique international inique pour garantir la pleine représentation des pays en développement et mettre fin aux positions privilégiées d'un petit nombre de pays. Les pays développés ne devront pas ériger d'obstacles, comme des charges et des restrictions supplémentaires, qui empêchent les pays en développement d'éradiquer la pauvreté et de parvenir à une croissance économique durable. Au contraire, ils devront tenir les promesses qu'ils ont faites d'assurer aux pays en développement une aide financière et des transferts de technologie. Le principe des responsabilités communes mais différenciées devra s'appliquer à toutes les composantes du développement durable.

76. Sous la conduite avisée du Grand Leader respecté Kim Jon Un, l'amélioration du niveau de vie est devenue la première priorité et le principe supérieur de la politique du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée, qui bâtit une économie puissante et une société socialiste civilisée. Bien que le pays soit aux prises avec de sérieuses difficultés comme les menaces nucléaires et un blocus économique imposé par certains États, il a obtenu des résultats économiques appréciables tout en défendant la paix et la sécurité du pays grâce à l'essor économique et, parallèlement, au maintien de la dissuasion nucléaire. Ces résultats seront le point de départ d'une expansion économique soutenue et de la mise en œuvre du nouveau programme.

*La séance est levée à 12 h 50.*